



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N°	05	18 .06	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 12/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, Président.

**Etaient présents** : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MADEJ Bernard, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, RENARD Régis, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50

Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
12 juin 2024

**Mandat de procuration** : DANGIN Anita à BOCQUET Evelyne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à VOILLEQUIN Serge, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, MENNETRIER Alain à ANTOINE Fabrice, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIT Florence

**Absents** : BORDE Odile, CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, VAIRELLES Mickaël, VERVISCH Karine, YOT Olivier, PIOT Bernard

**Secrétaire de séance** : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....28  
Absents ayant donné mandat de procuration.....8  
Absents.....14  
Votants.....36

**OBJET : AVENANT N°2 – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICES PUBLIC  
STRUCTURE MULTI ACCEUIL MAISON DE L'ENFANCE ET RELAIS PETIT ENFANCE**

Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

**Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente**

Madame la Présidente rappelle que la société Léa et Léo est le délégataire de la structure multi-accueil comprenant la Maison de l'Enfance et le Relais Petite Enfance (RPE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour rappel les principales missions d'un relais petite enfance sont les suivantes :

Le RPE accompagne les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :

- en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.

Il accompagne les assistants maternels :

- en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- en les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- en organisation des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- en facilitant leur départ en formation continue.

Les RPE peuvent également accompagner les gardes d'enfant à domicile.

La directrice du Relais Petite Enfance employée à 80 % pour 28 heures hebdomadaires a sollicité une réduction de sa quotité de temps de travail à 70 %. La Communauté a échangé avec le délégataire afin de s'assurer en amont que cette demande ne nuirait pas à la qualité du service rendu.

En accord avec les parties, il a été décidé de donner une suite favorable à la demande de la directrice du RPE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Cette réduction de quotité de temps de travail devant être formalisée au travers d'un avenant au contrat de délégation de service public à intervenir avec la société Léa et Léo.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ACCEPTER** l'avenant n°2 en moins-value au contrat de délégation de service public ci-joint annexé
- **AUTORISER** Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

